



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°...../CAB.MIN/MINES/01/2017 DU
PORTANT ANNULATION DU Permis de Recherches N° 6893

30 DEC 2017

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36
littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier,
spécialement ses articles 10, 12 alinéa 2 littera c, et 290 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement
Minier, spécialement son article 563 ;

Vu l'Ordonnance n° 15/024 du 10 juillet 2017 portant
organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de
collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi
qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'ordonnance n° 15/025 du 10 juillet 2017 fixant les
attributions des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination
des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres
Délégués et des Vice-Ministres;

Vu l'Arrêté Ministériel n° **0439/CAB.MIN/MINES/01/2016**,
portant déchéance de la Société **CONGOLESE EXPLORATION
COMPAGNIE** de ses droits miniers sur le **Permis de Recherches** n°
6893 ;

Considérant l'absence de recours de la Société **CONGOLESE
EXPLORATION COMPAGNIE** contre la décision de déchéance de ses droits
miniers ;



A R R E T E :

Article 1^{er}

Sans préjudice d'autres sanctions prévues par les Code et Règlement Miniers, il est annulé le **Permis de Recherches n° 6893**.

Article 2 :

Le périmètre minier couvert par le **Permis de Recherches n° 6893** annulé est composé de **110** carrés entiers contigus et uniformes situés dans le Territoire de **Bafwasende**, District de **Tshopo**, Province de **Province Orientale**.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 30 DEC 2017

Martin KABWÉLULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- CONGOLESE EXPLORATION COMPAGNIE : 1

